



POINTS D'INTÉRÊT



Les halles

Patrimoine belvéridien à l'histoire tout à fait passionnante, les anciennes Halles étaient à l'origine des Halles en bois installées sur la Grand Place depuis le haut Moyen-Âge. C'était un bâtiment bas et sombre qui ne répondait pas aux besoins de la société moderne. Les Halles en bois furent donc remplacées par les Halles métalliques. Mais l'histoire des Halles de Beauvoir ne s'arrête pas là ! Au début des années soixante, la circulation des véhicules motorisés s'intensifie, le centre-bourg commence à manquer de places de stationnement, les Halles sont jugées encombrantes.

Vendues à l'entreprise de menuiserie dans la commune voisine, elles sont démontées en 1965 et remontées à l'identique pour lui servir d'atelier. Cette entreprise ayant cessé ses activités, la mairie de Beauvoir sur Mer a récupéré ses anciennes Halles. Ainsi, après 46 ans d'absence, les Halles retrouvent leur place au cœur de Beauvoir sur Mer.

1

BEAUVOIR SUR MER

Sentier le bocage et le marais

Découvrez cette commune entre marais et paysage bocager



Le parc du Cornoir

Avec ses 2 ha, le parc est un véritable poumon vert mais aussi un lieu d'expérimentation environnementale, de rencontres et de flâneries pour petits et grands. Présence d'un potager pédagogique de plus de 300 m² et d'un labyrinthe en jachère fleurie pour les insectes pollinisateurs auxquels, peu à peu, s'est ajouté le jardin pédagogique actuel.



POUR UNE BALADE RESPONSABLE

- Restons sur les chemins et sentiers balisés
- Respectons les espaces naturels
- Récupérons nos déchets
- Partageons les sentiers avec les autres usagers
- Laissons pousser les fleurs



CONTACT

Office de Tourisme
9, rue Charles Gallet
85230 BEAUVOIR SUR MER
02 51 68 71 13
info@gochallansgois.fr
📍 #gochallansgois



NUMÉROS D'URGENCE

Police **17** • Pompiers **18** • Samu **15**
Appel d'urgence européen **112**

Création / impression izalis.com Crédits photos : Patrice Baldaou, Stéphane Grossin - Le Maré, Michel Beneteau

📍 Rue des Halles (derrière l'église)



9 km



2h



Balilage

Praticable
d'avril
à octobre



PAS À PAS

D Rue des Halles (derrière l'église)
GPS : 46.915372, -2.044209



Sentier le bocage et le marais

1 Avancer le long de l'église et, au bout de la rue en face des Halles, prendre à droite sur Grand Rue. **2** Après environ 150 m, tourner à gauche (rue du Puits Pineau). **3** S'engager après 110 m sur la 1^{re} à droite (rue des Mathurins). **4** Au bout de la rue, prendre à gauche (rue des Jacobins). **5** Continuer tout droit (chemin du Puits de Riez et chemin du Fief Buord). **6** Prendre à gauche (chemin des Vallées) et longer sur 800 m le marais qui s'étend à perte de vue sur votre droite. **7** Suivre légèrement à droite (Le Fief de la Lande) **8** Longer sur 100 m et traverser la D948 en prenant à droite. **9** Prendre à gauche puis à droite (sentier naturel, chemin de Fontordine et continuer sur celui des Plantes). **10** Prendre à droite (Les Laurières). **11** Puis à gauche (La Pierrière de la Roche). Continuer sur près de 850 m jusqu'au prochain carrefour.

12 Tourner à droite. **13** Après 100 m, prendre la première à gauche. Suivre la route sur 1 km. **14** À la 3^e intersection, récupérer le sentier à gauche direction du Pinier. Après 160 m, suivre le chemin à gauche sur La Commanderie. Continuer tout droit sur plus de 900 m jusqu'au stop de la rue du Stade. **15** Se diriger à gauche et tourner à la première à gauche sur le chemin du Petit Cornoir. **16** Au bout de la rue, entrer en face dans le parc du Cornoir et le traverser. **17** Sortir dans la rue des Ormes et prendre à gauche. **18** Au stop, tourner à droite, longer la D948 en prenant les passages piétons. Passer devant l'Office de Tourisme (rue Charles Gallet) et les différents commerces du centre-ville jusqu'à la place de l'Église. **19** Prendre à gauche dans la Grand Rue, reprendre à droite au niveau des Halles pour rejoindre le point de départ.



Passage du Gois

Bourrine



0 250 500 750 Mètres

Extrait de SCAN 25^e - © IGN - 2020 - Autorisation n°40 - 20.12